

## 18 février : Journée internationale du droit de grève

### La grève n'a pas de destin, elle a un avenir !

Plusieurs textes nationaux et internationaux, dont la Convention n°87 de l'OIT\* sur la liberté syndicale, la protection du droit syndical (1948) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, instituent le droit de grève. Ce qui en fait une norme internationale coutumière ! En 2015, le Conseil général de la Confédération syndicale internationale (CSI) a proclamé le 18 février comme étant la journée d'action mondiale de défense du droit de grève, face à la remise en cause permanente de groupement d'employeurs et de différents Etats.

Fruit d'un long combat, le droit de grève est devenu une liberté fondamentale des salariés dans le monde. Ce mode d'action reste plus que jamais d'actualité : en Europe, nous avons vu récemment en Espagne, en Allemagne, au Royaume-Uni, et chez nous, des travailleurs en grève pour réclamer de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

Pour autant, le rapport publié par la CSI en juin 2022 a dressé la liste des pays où les droits des travailleurs sont le plus souvent bafoués. « *Un tiers des pays traitent les travailleurs avec une grande brutalité* », « *quatre pays sur cinq entravent la négociation collective* » et « *des syndicalistes ont été assassinés sur tous les continents* » et « *le droit de grève est bafoué dans 87% des 148 États analysés* ».

Certains détracteurs aiment à ânonner que la France est la championne du monde en matière de grève, graphique du site allemand Statista à l'appui. Sauf que les méthodes de calcul et les critères diffèrent selon les pays, donc les résultats sont faussés et leur lecture doit être prudente ! N'en déplaisent à certains, l'usage de la grève reste un outil de contestation collective et la manifestation, la traduction physique de la protestation et des revendications.

La France traverse un nouvel épisode de grève et de fortes manifestations en contestation du projet injuste et brutal de la réforme des retraites dans un contexte de crise économique forte, avec des travailleurs qui peinent à vivre décemment. En réponse à la forte mobilisation et plutôt que d'écouter le mécontentement exprimé par des millions de Français, le gouvernement a déclaré vouloir « *mieux encadrer le droit de grève* » en allongeant notamment le délai de prévenance dans la fonction publique.

A l'opposé de ces postures démagogiques, la FCE-CFDT réaffirme son attachement au droit de grève, droit démocratique acquis de haute lutte, et qui reste un incontournable du rapport de force lorsque la voie de la négociation et du dialogue ont échoué.

« *Ceux qui luttent, ne sont pas sûrs de gagner ! Mais ceux qui s'abstiennent ont déjà perdu...* ». Alors indignez-vous et battez-vous pour vos droits !

\* OIT : Organisation Internationale du Travail

